

---

**COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL**  
**Séance de l'Organe délibérant du 05 décembre 2002**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous avons l'avantage de vous faire part des communications municipales suivantes :

**1. ADMINISTRATION GENERALE** (François Gilliéron)

➤ Nouveau collègue

Dans sa séance du 02 décembre 2002, la Municipalité a pris la décision de construire un collège de 9 classes, des locaux annexes et une salle de gymnastique.

Cette décision a fait l'objet d'une analyse devant tenir compte de l'enclassement de 5 classes pour les niveaux 5 à 6, d'une classe de développement et de 3 classes permettant d'accueillir les 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> années des secondaires générales.

Communication de cette décision a été transmise à l'Etablissement du Mont-sur-Lausanne, avec copies aux municipalités de Bretigny-sur-Morrens, Froideville, Lausanne (Montheron), Le Mont-sur-Lausanne et Morrens.

Le dossier comportant l'étude faite par l'Etablissement est d'ores et déjà à la disposition de la Commission des finances et de la Commission ad hoc.

Relevons que l'étude d'impact comprise dans la motion déposée par Mme Anne-Béatrice Desarnaulds fait l'objet d'une demande d'honoraires auprès de plusieurs bureaux d'ingénieurs spécialisés dans ce domaine.

➤ Groupe scout La Croisée

MM. Etienne Marguerat et Jürg Schweizer ont été reçus par la Municipalité en date du 18 novembre dernier, séance au cours de laquelle a été repris le projet de construction d'un chalet pour le Groupe scout La Croisée sur le site du lieu-dit "Sus le Billard".

Sur la base de divers documents qui nous ont été transmis, mais dont la Municipalité désirait obtenir des précisions, nous avons informé nos interlocuteurs que, sous réserve bien sûr d'un accord de l'Organe délibérant et compte tenu d'un détail complet et sérieux du coût de la construction, une participation des communes ascendant le montant de Fr. 240'000,--, pouvait être envisagée, face à un investissement prévu selon leur document de Fr. 650'000,--. A l'appui de ces chiffres, la participation de la Commune de Cugy devrait atteindre la somme de Fr. 60'000,-- ; celle du Mont-sur-Lausanne s'élèverait à Fr.80'000,-- ; celle de Morrens à Fr. 40'000,--, le solde de Fr. 40'000,-- devant être répartie entre Breigny-sur-Morrens, Froideville et d'autres communes partenaires. Il est bien entendu que toute modification de financement par les autres communes entraînera une réduction de la somme demandée par Cugy, et que les fonds propres, sous forme de parts de soutien, serviront à réduire les participations communales. Le projet devra tenir compte de l'impact d'une telle construction sur l'environnement, la circulation, le bruit, etc.

➤ Association de la Région du Gros-de-Vaud

Lors de l'assemblée générale d'automne qui s'est tenue mercredi 27 novembre dernier à Echallens, la principale information réside dans le fait que la réalisation d'une halle multifonctions "Espace du Gros-de-Vaud" a fait l'objet d'une communication sur le report de ce projet à une date qui ne peut être connue actuellement.

Cette annonce étant plus récente que les travaux finaux de la Commission sur le Plan Directeur Régional – PDR, cette dernière ne pouvait en être informée.

➤ Préavis municipaux

Dans sa séance du 02 décembre dernier, l'Exécutif a décidé de vous présenter durant le premier trimestre de l'année 2003, selon l'ordre chronologique mentionné ci-après, les préavis municipaux suivants :

- 1) crédit d'étude pour la mise en sécurité des voiries dans la partie Ouest de la Commune (de l'autre côté de la Route cantonale RC 501<sup>b</sup>) ;
- 2) élargissement du chemin de l'Esserpy ;
- 3) rénovation et transformation de la Maison villageoise ;
- 4) prêt d'un montant de Fr. 25'000,-- pour la rénovation de la cuisine de la buvette du terrain de sport au lieu-dit "Sus le Billard" ;
- 5) demande de financement du chalet des scouts au lieu-dit "Sus le Billard" ;

2. **POLICE** (François Gillièron)

➤ Police 2000

Mercredi 04 décembre dernier, l'Etat-major de Police 2000 pour notre région a informé l'ensemble des communes du district de l'évolution de cette organisation.

Un questionnaire a été soumis à quelques 1'200 personnes du district, dont 500 résidaient entre Echallens et Cugy, représentatif à l'échelle de notre district, mais également pour les districts tels que Oron, Orbe, Grandson, etc. ainsi que pour l'ensemble du Canton. Le résultat de cette enquête fait l'objet d'un rapport qui sera soumis aux communes dès le 10 décembre prochain, soit au lendemain de la présentation officielle de ce document.

En ce qui concerne notre zone pilote, le regroupement des deux corps de police d'Echallens, Gendarmerie et Police municipale, servira ainsi de Corps pour la police de proximité sécurité en se partageant le district au niveau des responsabilités. Les interventions spéciales et la surveillance nocturne seront assurées par l'unité de Police secours (Blécherette). Un menu englobant les tâches propres à la Police de proximité nouvellement réunifiée sera appliqué à l'ensemble du territoire du district en tenant compte des besoins de base. Des services plus étendus pourront être sollicités par les communes sous la forme d'une extension de ce menu de base, moyennant une facturation.

Il est important de préciser que ce projet entre dans le cadre d'un premier travail comportant le mandat de zone pilote et qu'il sera adapté aux constats faits durant cette période d'essai.

Vous remarquerez que la zone pilote Echallens comprendra 7 agents pour une population de 20'000 habitants, soit 1 agent pour 2'850 habitants.

La Riviera, zone pilote pour une agglomération représentant 70'000 habitants, comportera un nombre d'environ 70 agents, soit 1 agent pour 1'000 habitants.

Les interventions dans une agglomération urbaine sont évidemment plus nombreuses et d'origine plus large que dans une zone semi-urbaine et semi-rurale.

Toutefois, il faut constater que les incivilités ou petits délits ont tendance à prendre l'ascenseur dans une région comme la nôtre et que c'est le rôle de cette zone pilote que nous allons suivre.

Dès que le document précité sera en notre possession, nous ne manquerons pas d'informer notre population des points intéressants de cette enquête.

### 3. **BATIMENTS COMMUNAUX** (Yvan Allemant)

#### ➤ Travaux d'assainissement de l'annexe de la Maison villageoise

Le 09 juillet 2002, La Municipalité a été autorisée, par la Commission des finances, à engager des dépenses non budgétisées jusqu'à concurrence de Fr. 50'000,-, montant qui avait été estimé pour la première partie des travaux d'assainissement.

La dernière facture vient d'être enregistrée et nous avons pu constater, avec plaisir et un peu de surprise, que les dépenses se montent à Fr. 31'035,50 soit Fr. 18'000,- de moins que prévu. Après analyse, il apparaît que cette différence provient du fait que la quantité de matériel budgétisé par M. Olivier Chapuisat, ingénieur civil EPFL-SIA, a été calculé avec une marge importante (différence de

Fr. 14'000,--) et que le poste "divers et imprévu" de Fr. 4'000,-- n'a pas été utilisé.

Prochaine étape : les travaux d'isolation périphérique qui sont prévus durant les vacances d'été 2003, feront l'objet d'un préavis municipal qui vous sera communiqué ultérieurement.

Nous en avons ainsi terminé avec les communications que la Municipalité désirait vous donner ce soir et nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

La secrétaire :

F. Gillieron

J.-M. Goumaz